

Extrait du registre des délibérations Séance du 29 Septembre 2020

L'an 2020 et le 29 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CREVISY Anne-Françoise Maire

Présents : Mme CREVISY Anne-Françoise, Maire, , Mmes : CHANNAUX Liliane, COLLIN Corinne, GAUDRY Corine, MM : BAUDHOIN Olivier, BRUNOT Hervé, CARRIER Sébastien, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, SCHERTENLEIB David TOUSSAINT Emmanuel,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 17/09/2020

Date d'affichage : 17/09/2020

A été nommée secrétaire : Mme GAUDRY Corine

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- PREAMBULE

- 2020-38 - Désignation délégués Syndicat de transports scolaires de Rolampont
 - 2020-39 - ADHESION AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'ASSISTANCE TECHNIQUE
 - 2020-40 - RENONCIATION DROIT DE PREEMPTION
 - 2020-41 - RENONCIATION DROIT DE PREEMPTION PARCELLE
 - 2020-42 - TERRAIN LES GRANDS BAS PARCELLE 465 ZI 68 ET 69
 - 2020-43 - ACHAT TERRAIN MAUFROY PARCELLE 465 ZD 33
 - 2020-44 - COUT SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME
 - 2020-45 - ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE
 - 2020-46 - ACHAT MATERIEL TONDEUSE
 - 2020-47 - ADHESION SDED 52
- Demande d'effacement des réseaux aériens

Réf : - PREAMBULE

Madame le Maire informe l'activité depuis le dernier conseil :

Commission des impôts désignée

Titulaires: Brunot Hervé-CARRIER Sébastien –CHANNAUX Liliane – MAUGRAS Sylvain-DEHEURLE Elodie-MORANDA Annie
Suppléants : COLLIN Corinne-BAUDHOIN Olivier-GAUDRY Corine-DUPUY Eric-MAUGRAS DIDIER –PIOTELAT Philippe

Commission liste électorale

HABEMONT Claude- BRUNOT Annick- LEMEY Michel -MARIET Sabrina

16/07/2020 : Conseil CCGL

22/07/2020 : Nettoyage du cimetière

04/08/2020 : Commission travaux

13/08/2020 : Conseil départemental : rendement eau, on attend le rapport

04/08/2020 : Commission travaux

13/08/2020 : Départ secrétaire
21/08/2020 : Décès Pierrot TOUSSAINT : remerciements reçus
28/08/2020: Réunion SDED Hervé
01/09/2020: Rentrée des classes (42 enfants)
02/09:2020: Réunion des maires
09/09/2020: Commission des fêtes
16/09/2020: Réunion urbanisme
19/09/2020: Libération de Saulxures: déception sur le prix du traiteur par rapport à ce qui a été proposé prix de revient 5euros personnes
2209/2020: Réunion Foyer
23/09/2020: Passage du SDED pour travaux enfouissement de certaines lignes : que 2 personnes présentes revoir les heures de réunion plutôt après midi
24 25 et 28 09 2020: Relevés compteur eau
28/09/2020: Conseil CCGL

Réf : 2020-36 - DESIGNATION DES DELEGUES A LA CLECT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne délégués à la CLECT :

- Titulaire : Mme CREVISY Anne-Françoise
- Suppléant : M. SCHERTENLEIB David

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2020-38 - Désignation délégués Syndicat de transports scolaires de Rolampont

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne comme délégués au syndicat de transport scolaire de ROLAMPONT:

- Titulaire : Mme CREVISY Anne-Françoise
- Suppléant : M. CARRIER Sébastien

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2020-39 - ADHESION AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Madame le Maire présente à l'assemblée le bulletin d'adhésion/prorogation 2020 au service départemental d'assistance technique (SDAT).

Sachant que la commune était adhérente au SDAT dans le domaine "voirie et aménagement du territoire" en 2020 Le conseil décide à l'unanimité et après en avoir délibéré, de proroger en 2021 son adhésion au SDAT dans le domaine "voirie et aménagement du territoire" pour une contribution s'élevant 101.25 €.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2020-40 - RENONCIATION DROIT DE PREEMPTION

Madame le Maire informe que la parcelle 465 ZI 118 pour 1258 m2 et la parcelle 465 ZI 180 pour 2530m2 où est situé le bien bâti appartenant à Monsieur et Madame VAN DEN BORRE François, habitant 1 rue de la maire à Saulxures vont être vendues à Monsieur VAN DEN BOOGERT habitant à Hudsinlaan 47 5223 S'hertogen PAYS-BAS

Les parcelles étant situées au cœur du village à côté de la salle des fêtes, la question se pose de faire un droit de préemption partiel sur la partie non bâtie afin de réaliser des parkings.

Madame le Maire fait lecture du code de l'urbanisme concernant le droit de préemption partiel :

L'article L.213-2-1 du code de l'urbanisme a été créé par la loi du 13 décembre 2000. Il dispose que : « **Lorsque la réalisation d'une opération d'aménagement le justifie, le titulaire du droit de préemption peut décider d'exercer son droit pour acquérir la fraction d'une unité foncière** comprise à l'intérieur d'une partie de commune soumise à un des droits de préemption institué en application du présent titre ». Attention : « **Dans ce cas, le propriétaire peut exiger que le titulaire du droit de préemption se porte acquéreur de l'ensemble de l'unité foncière.** »

l'exercice du droit de préemption partiel est limité par l'alinéa 2 de l'article L.213-2-1 qui prévoit expressément la possibilité pour le propriétaire-vendeur d'exiger que le titulaire du droit de préemption se porte acquéreur de l'ensemble de l'unité foncière.

D'autre part, l'article L.213-4 du code de l'urbanisme dispose que : « Lorsqu'il est fait application de l'article L. 213-2-1, le prix d'acquisition fixé par la juridiction compétente en matière d'expropriation tient compte de l'éventuelle dépréciation subie, du fait de la préemption partielle, par la fraction restante de l'unité foncière. ». Autrement dit, si vous ne parvenez pas à un accord avec le vendeur, et que vous vous voyez contraint de saisir le juge, ce dernier tiendra compte du fait que le bien a pu perdre de sa valeur par le découpage que vous lui infligez, et à ce titre, vous pouvez être amené à régler la dépréciation subie par le bien.

Donc on peut procéder à la préemption à condition de justifier **d'une opération d'aménagement d'intérêt général - article L. 300-1 du code de l'urbanisme**, permettant une motivation réelle et sérieuse de la délibération décidant l'exercice de ce droit ; la préemption partielle peut être refusée

Il serait peut-être préférable de conserver notre projet de parking et d'échanger avec le bureau d'étude IAD en charge du PLUi, pour qu'il précise un **emplacement réservé** qui nous permettra de motiver le projet de parking à terme.

Il reste la haie à solutionner : il est impossible de mettre une note dans la DIA couper une haie pour cause de manque de visibilité, les observations de ce type doivent être formulées par courrier en parallèle et non sur la DIA.

Après en avoir délibéré à la majorité, à 9 voix pour 2 contre

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption

A la majorité (pour : 9 contre : 2 abstentions : 0)

Réf : 2020-41 - RENONCIATION DROIT DE PREEMPTION PARCELLE

Madame le Maire informe que la parcelle 465 ZI 152 ET 153 pour 1208 m2 où est situé le bien bâti appartenant à Messieurs ROUGE Michel et Pierre, habitant 8 grande rue Saulxures vont être vendues à Monsieur THIEBAUT Patrice habitant 9 rue de Verdun à Saulxures

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2020-42 - TERRAIN LES GRANDS BAS PARCELLE 465 ZI 68 ET 69

Madame le Maire informe qu'une demande a été faite pour l'acquisition des parcelles

- 465 ZI 68 d'une superficie de 1041 m²

- 465 ZI 69 d'une superficie de 855 m²

lieu dit les grands bas

Après en avoir délibéré il est décidé à l'unanimité de proposer un prix de vente à 4 000 euros pour les 2 parcelles.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2020-43 - ACHAT TERRAIN MAUFROY PARCELLE 465 ZD 33

Madame le Maire informe les membres que des contacts ont eu lieu avec M

MAUFROY Christophe concernant l'acquisition éventuelle de la parcelle 465 ZD 33

lieu dit MAUSALE d'une superficie de 5980 m²

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de proposer 20 000€

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2020-44 - COUT SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Madame le Maire informe les membres du conseil du coût du service de l'instruction des autorisations d'urbanisme réalisé par le CCGL

DROIT DE PREEMPTION	62,97
DECLARATION PREALABLE	220,41
PERMIS DE CONSTRUIRE	314,87

Le CCGL à compter du 1er janvier 2021 instaure une taxe aménagement de 2% qui sera rétrocédée aux communes en ce qui concerne les demandes de permis de construire et les déclarations préalables aux travaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide dans un premier temps de demander la rétrocession des frais pour les droits de préemption au notaire qui est en charge du dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2020-45 - ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE

Madame le Maire présente le devis pour le remplacement du matériel informatique. Elle Précise qu'une subvention a été accordée par le DETR pour un montant de 1 026€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide de retenir le devis de l'entreprise IDELIK pour un montant de HT 2050.92 soit TTC 2464.32

- Autorise Madame le Maire à signer ce devis.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2020-46 - ACHAT MATERIEL TONDEUSE

Madame le Maire présente les devis reçus pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse .

Elle informe le conseil que la commission communale Voirie a opté pour le devis de la SARL CHANNAUX

pour un montant HT de 8 998.34€ soit TTC 10 798.00€

- d'accepter le devis SARL CHANNAUX pour l'achat d'un tracteur tondeuse pour un montant HT de 8 998.34€ soit TTC 10 798.00€

-d'autoriser Madame le maire à déposer une demande de subvention de 30% au Conseil Départemental de la Haute Marne

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2020-47 - ADHESION SDED 52

Demande d'effacement des réseaux aériens

Le conseil municipal, Vu l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets(SDED52), Mme le Maire expose au conseil le projet d'effacement des réseaux aériens cité en objet. La commune a transféré au SDED52 la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Le SDED52 établit en préalable à toute opération un avant- projet sommaire. Dans la mesure où un nombre significatif d'études d'avant-projet demandées par les communes n'est pas suivi de travaux, le SDED52 a décidé de demander le paiement d'un forfait de 1000 € pour rémunérer partiellement les dépenses engagées pour la réalisation des études d'effacement de réseaux. Bien entendu, si l'étude est suivie des travaux, ce montant viendra en déduction de la participation communale. L'étude d'avant-projet sommaire comprendra:

-un plan sommaire des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques,

-une estimation des travaux électriques,

-une estimation des travaux d'éclairage public,

-une estimation (conjointement avec Orange) des travaux d'effacement du réseau téléphonique,

-une récapitulation des dépenses et une estimation de la participation financière de la commune sur l'ensemble de ces travaux.

Le règlement du forfait interviendra à réception de l'étude par la commune.

Après en avoir délibéré, à 11voix pour 0 contre 0 abstentions

La commune demande au Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets l'étude des travaux d'effacement des réseaux aériens (Emplacement des travaux)et s'engage à régler au Syndicat un forfait d'un montant de 1.000 € après la réception

de cette étude. La commune prend note que ce forfait de 1.000 € viendra en déduction de la participation qui lui sera demandée après la réalisation des travaux qui feront l'objet d'une convention financière avec le SDED52

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE RENDU:

INVESTISSEMENTS

Monsieur le Premier adjoint expose les différents devis reçus suite aux différentes commissions

-HENRIOT : Travaux sur réseaux d'eau potable (10 compteurs hors gel)

HT 7 880€ Subvention à revoir , Un compteur gelé est à la charge du propriétaire

-HENRIOT Réfection des rues ST NICOLAS, DU FAUBOURG, TRANSVERSAL

HT 14 981€ Subvention possible 30%

HENRIOT CHEMIN DE LA CARRIERE (appartient à Association foncière)

HT 14 500€ la commune participe à 30%

L'AFR n'a pas droit aux subventions, réflexion en cours pour une éventuelle dissolution de l'AFR

Voir si le syndicat forestier peut participer

SDED Effacement des réseaux aériens Rue de DAMMARTIN RD 14 à la charge de la commune 87500€ Subventions déduites 75% sur effacements des réseaux , 50% sur éclairage public et rien pour orange

-SDED Effacement des réseaux aériens Rue ST NICOLAS à la charge de la commune 41 250€ .Subvention idem .Se pose la question de la réfection du réseau d'eau par rapport aux lignes qui seront enterrées.

Le conseil départemental doit venir faire un devis pour cette réfection. Après discussion, la décision des travaux ne peut se faire sans avoir ce devis.

La décision des travaux se fera au prochain conseil municipal, avec plan de financement à l'appui.

SALLE DES FETES : consulter un architecte

Il est évident qu'il faudra établir un ordre de priorité des investissements à réaliser.

MANIFESTATIONS

-Au regard de la crise sanitaire, il est décidé de ne pas organiser le repas des seniors cette année.

11 NOVEMBRE : maintenu avec apéritif

Travaux entretien Saulxures

Faire peinture des stops : voir avec la météo

Porte Eglise: Sébastien s'en occupe avec l'aide de Sylvain

Arbres: semaine du 12 octobre

Sapins foot : à voir

Fontaine : fait par DAVID

EXTINGUEURS

Suite à la disparition de 3 extincteurs de la salle des fêtes, il est décidé de les remplacer.

RELEVÉ EAU

Souci sur une consommation d'eau d'un client.

Anne, Jean-François et manu vont les rencontrer

SITE INTERNET

Mise à jour sur 1 an long à faire

En mairie, le 10/10/2020
Le Maire
Anne-Françoise CREVISY